

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE156134001

Conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 avril 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 avril 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE156134001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec la firme Produits Sany Inc., d'une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Dida Berku
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE156134001

Conclure avec la firme Produits Sany Inc., une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de produits d'entretien pour une période de soixante (60) mois suite à l'appel d'offres public 15-13951 (montant estimé à 4 213 149.69\$ - 6 soum.)

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1156134001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 14 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE156134001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Ville de Montréal utilise une quantité importante de produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques. À l'aide des rapports de consommation, l'analyse de la situation actuelle a permis de constater qu'il y a une grande variété de produits pour les mêmes utilisations. D'où l'objectif de procéder à un regroupement afin de réduire la variété de produits, ce qui permettra de faciliter la consommation sur l'entente d'achat et de réaliser des économies d'échelle. De plus, l'analyse a permis de constater que les sacs de plastique sont également utilisés lors de l'entretien et que les soumissionnaires sont les mêmes, ce qui a poussé le Service à ajouter ces produits à l'appel d'offres.

Reflétant ces préoccupations, l'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins de la Ville pour ces produits pour une période de cinq ans avec possibilité de deux renouvellements annuels.

L'analyse des besoins des usagers municipaux a démontré que ceux-ci manifestaient un intérêt notable quant à l'utilisation de produits favorisant la protection de l'environnement et, à cet égard, le marché offre actuellement un éventail de produits intéressants.

La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant un volume économique profitable.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Les arrondissements ainsi que les services corporatifs devront faire appel à cette entente. Elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

Conformément à l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 5 465 356.94 \$ (taxes incluses) sur 5 ans pour la fourniture de produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des participants et les prix actuels de l'entente-cadre en vigueur.

L'écart entre l'estimation établie par le Service de l'approvisionnement et les offres reçues des produits sanitaires est de -22.91%.

Contrairement à la stratégie d'approvisionnement établie en 2011 qui consistait à octroyer le contrat par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme, la nouvelle stratégie, quant à elle, consiste à solliciter le marché pour un octroi en entier afin de faciliter la gestion contractuelle et favoriser la diminution des frais de livraison. Pour demeurer compétitif, ces entreprises offrent une gamme diversifiée de produits entre autres des produits à multi usages qui répondent aux besoins des utilisateurs à des prix compétitifs tout en assurant une marge bénéficiaire basée sur un volume de vente élevé. Ce qui permettra au regroupement de la Ville de Montréal de réaliser des économies importantes.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente conclue en 2011, on constate que les prix pour les produits d'entretien sanitaire, d'accessoires et de papiers hygiéniques, ont diminué en moyenne de 22.91 %. Cette diminution permet au regroupement de la Ville de Montréal de réaliser une économie potentielle de 1 252 207.25 \$ pour une période de 5 ans suite à la standardisation des articles en favorisant les produits à diluer au lieu des prêt-à-utiliser, en diminuant la variété des produits dans les papiers hygiéniques et en introduisant les sacs à ordures à l'offre.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont unanimement salué les efforts du Service de l'approvisionnement pour rationaliser le nombre de produits d'entretien, de quelque 850 à seulement 156, ainsi que la décision de procéder par une entente-cadre regroupant tous les produits requis. Cette approche est porteuse d'économies significatives pour la Ville et la Commission est d'avis que le Service de l'approvisionnement et l'agente responsable qui est porteuse du dossier doivent être félicités pour cette initiative innovante et proactive.

Les membres ont jugé que le Service a aussi fait le bon choix en prévoyant une entente d'une durée de cinq ans. Ils ont aussi noté que les prix soumis montrent déjà que l'entente-cadre va porter ses fruits.

Enfin, les membres ont bien compris les raisons qui ont entraîné la non-conformité de certaines soumissions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE156134001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.